

Image not found or type unknown



## Délais de prescription en espagne, question svp urgent..

Par **droit123**, le **03/06/2008 à 14:16**

Bonjour je voudrais vous demandé, une personne ayant était condamné en 2001 a une peine de prison de 6ans et 1jours pour un délit de droit communs, quel est le délais de precription de cette condamnation est ce qu'il est de 5 ans ou de 10 ans? merci ce serait très gentil de me répondre, j'en ai vraiment besoin..

Par **JamesEraser**, le **03/06/2008 à 21:20**

En France, la prescription est de 5 années révolues à compter de la date à laquelle la décision de condamnation est devenue définitive.  
Votre question faisant référence au Droit espagnol  
...  
Cordialement